

Direction des Affaires Immobilières et du Patrimoine (DAIP)
Département Maîtrise d'œuvre

Rénovation du rez-de-chaussée de l'Aile Est du Palais Bourbon

Lot 3 : « Menuiseries intérieures »

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)

Août 2026 – Indice 0

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE 2
Table des matières 2
1. GENERALITES 4
1.1 Présentation générale de l'opération 4
1.1.1 Blocs Portes 4
1.1.2 Ensembles menuisés 5
1.1.3 Parquet collé 5
1.1.4 Menuiserie courante 5
1.2 Documents techniques généraux 5
1.3 Qualité des matériaux, teintes et échantillons 6
1.4 Nature des prestations 9
2. DESCRIPTION DES TRAVAUX 10
2.1 Constats d'état des lieux 10
2.2 Documents d'exécution 11
2.2.1 Plans d'exécution et détails 11
2.2.2 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) 11
2.3 Témoin 11
2.4 Blocs Portes 12
2.4.1 Blocs portes des bureaux sur circulation 12
2.4.2. Blocs-portes intermédiaires entre bureaux 13
2.4.3. Blocs-portes des sanitaires 13
2.4.4 Blocs-portes des locaux techniques 14
2.4.4. Mortaisage pour serrures MARC 825 (ASSA ABLOY) pour lecteurs Apério (hors lot) 14
2.4.5. Mortaisage pour batteuses KL100 ASSA ABLOY (hors lot) 14
2.4.6. Mortaisage pour serrures KEL 564 ASSA ABLOY pour lecteurs filaires (hors lot) 14
2.5 Ensembles menuisés 15
2.5.1. Placards sur-mesure 15
2.5.2. Placards pour réseaux électriques 15
2.5.3. Etagères murales 15
2.5.4. Etagères en allèges de menuiseries 16
2.5.5. Caches ventilo-convecteur en allège 16
2.5.6. Fourniture et pose de la cuisine 17
2.5.7. Fournitures et poses meubles vasques 17
2.5.8. Meuble courrier fixe 18
2.5.9. Fourniture et poses miroirs dans les sanitaires 19
2.6 Parquet collé 19

2.7 Menuiserie courante 20
2.7.1. Plinthes circulation 20
2.7.2. Plinthes dans les bureaux 20
2.7.3. Goulottes bois techniques pour CFO et CFA 20

1. GENERALITES

Le titulaire doit prendre connaissance du CCTP commun et de ses annexes, dont le cahier de limites de prestations joint.

1.1 Présentation générale de l'opération

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la description et la définition des prescriptions techniques dans le cadre de la présente opération :

Menuiseries intérieures

L'opération consiste en la rénovation complète du rez-de-chaussée de l'Aile Est du Palais Bourbon, comprenant la restructuration des locaux existants (bureaux de députés, bureaux de collaborateurs, salle de réunion, accueil, sanitaires, locaux de reprographie et de convivialité).

L'objectif final attribué à ce lot consiste à exécuter les prestations relatives à la mise en place des blocs portes, châssis et façades de gaine, rénovation de parquet et réalisation de mobilier fixe sur mesure.

L'allotissement du projet est le suivant :

- LOT 1 : Curage, Gros-œuvre, Déplombage, Maçonnerie, Pierre de Taille, Carrelage et faïence
- LOT 2 : Cloisons, Faux-plafond, Faux-planchers
- **LOT 3 : Menuiseries intérieures**
- LOT 4 : Menuiseries extérieures
- LOT 5 : Store
- LOT 6 : Peinture, revêtement de sols souples, signalétique
- LOT 7 : Métallerie
- LOT 8 : Courants Forts, Courants Faibles
- LOT 9 : CVC, Plomberie, GtiC
- LOT 10 : Détection Incendie
- LOT 11 : Tableaux divisionnaires
- LOT 12 : Contrôle d'accès
- LOT 13 : Hypervision

Les travaux seront exécutés en milieu occupé, le Palais Bourbon demeurant en activité parlementaire pendant toute la durée du chantier.

1.1.1 Blocs Portes

Sont notamment inclus dans le présent sous-chapitre (liste non exhaustive) :

- L'établissement du constat d'état des lieux contradictoire avant travaux.
- Blocs portes des bureaux sur circulation.
- Blocs portes intermédiaires entre bureaux.
- Blocs portes des sanitaires.
- Mortaisage pour serrures MARC 825 pour lecteurs Apério (hors lot).
- Mortaisage pour batteuses KL100 (hors lot).
- Mortaisage pour serrures KEL 564 pour lecteurs filaires (hors lot).

1.1.2 Ensembles menuisés

- Les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages concernés par le présent lot.
- Placards sur-mesure.
- Placards pour réseaux électriques.
- La fourniture et pose de la cuisine.
- La fourniture et pose de meubles vasque.
- La fourniture et pose de miroirs dans les sanitaires.

1.1.3 Parquet collé

- Les études, dessins d'exécution (calepinage) et de détails à soumettre au Maître d'œuvre.
- La fourniture et pose de parquet collé (circulation).

1.1.4 Menuiserie courante

- Plinthes circulations.
- Plinthes dans les bureaux.
- Placage bois.

1.2 Documents techniques généraux

Le titulaire doit prendre connaissance du CCTP commun et de son annexe « Limites des prestations » ainsi que de l'ensemble des pièces du marché.

Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur à la signature des marchés, DTU (Cahier des Charges, règles de calcul, Cahier des Clauses Spéciales), normes AFNOR, règles professionnelles (y compris celles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints du SNJF), règles UNPVF et règlements applicables à la présente opération, toutes les normes concernant la protection des usagers (auto stabilité des meubles, sécurité au démontage, dégagement de produits toxiques par les finitions lors d'une exposition au feu), dont notamment (liste non exhaustive) :

➢ Documents techniques unifiés

- D.T.U 34.1 Ouvrage de fermeture pour baies libres, NF P 25-201

- D.T.U 36.1 Travaux de menuiserie en bois, NF P 23-201-1

- D.T.U 37.1 Menuiseries métalliques, NF P 24-203

- D.T.U 39 Travaux de miroiterie - vitrerie et annexes, NF P 78-201

- D.T.U 51.3 Planchers en bois ou en panneaux à base de bois, NF P 63-203-1.

➢ Normes, Règles de calcul et autres documents

Toutes les normes AFNOR ou celles substituées par celles de la commission européenne, cette liste n'étant pas limitative :

- NF P 20 102 - Vocabulaire bois

- NF P 26 - Toutes les normes de quincaillerie

- NF E 27 951 - Fixations sur structure bois – pointes

- NF E 27 142 - Fixations sur structure bois – vis

- NF P 01 101 - Dimensions de coordination des ouvrages et des éléments de construction

- NF D - Ameublement

- NF D 60-007 - Ameublement terminologie

- NF D 62-041 - Mobilier de bureaux meubles de rangement

- NF EN ISO 9241-5 - Exigences ergonomiques pour travail de bureau avec terminaux à écran

Le titulaire examinera tous les plans et documents contractuels et prendra connaissance de l'ensemble des autres lots et de leurs conséquences sur l'exécution de son propre lot. L'énumération des documents C.S.T.B. - D.T.U. - N.F., etc. n'est donnée qu'à titre indicatif et d'information et ne peut constituer une énumération limitative.

1.3 Qualité des matériaux, teintes et échantillons

Le titulaire est tenu de soumettre à l'approbation du maître d'œuvre les échantillons de tous les matériaux, matériels et accessoires à mettre en œuvre dans le délai défini par le calendrier des travaux avant l'exécution des travaux.

- Matériaux

- Tous les panneaux agglomérés devront obligatoirement être résistants au feu, classement M1, M2, M3 selon leur emplacement dans l'espace.
- Bois massif : Bois de droit fil, exempts ou purgés de toute altération, trace de pourriture ou nœud non adhérent.
- Dérivés du bois : Panneaux de particules type CTB-H, panneau de contre- plaqué et panneaux lamellés collés
- CTB-X : Panneaux matériaux protégés par un traitement insecticide et fongicide.
- MDF : Medium Density Fiber panneaux de fibre de bois collés et pressés à chaud.
- Panneaux stratifiés : Panneaux de revêtement à surface décorée constituée par la superposition de feuilles de papier de nature et d'aspect différents, ces feuilles sont spécialement traitées, imprégnées de résine synthétique thermodurcissable, épaisseur variable en fonction du nombre de couches de papiers employées.

Le titulaire devra transmettre avant fabrication, les certificats d'origine du bois ; les feuillus européens sont à privilégier (pas de bois exotique).

- Quincaillerie serrurerie et ferrage

- Tous les articles seront de première qualité et porteront obligatoirement le label NF-SNFQ
- La quincaillerie sera mise en place avec le plus grand soin.
- Les entailles seront parfaitement exécutées et auront exactement les dimensions nécessaires pour recevoir les pièces et de façon que les parties métalliques affleurent le parement des menuiseries.
- Les ferrages, quincailleries et autres ouvrages métalliques seront livrés avec une couche d'impression au minium de plomb ou galvanisés.

- Traitement insecticide et fongicide des bois

- Les bois usinés seront traités avant assemblage par trempage dans une solution dont la nature devra assurer la protection fongicide et insecticide de ces bois, en tenant compte de la nature et de la destination des éléments (normes NF X 40.500 et 40.501) et de leur compatibilité avec les finitions de laquage.

- Performances au feu

- Les bois massifs et les panneaux dérivés du bois, les classements de réaction au feu sont précisés en référence à l'article 3.21 du DTU 26.1 en fonction de leur essence et de leur épaisseur.
- L'entrepreneur devra réaliser un traitement ignifugé, dans le cas où la réglementation impose un classement de réaction au feu amélioré.
- Classement du mobilier M1 et M3.

- Performances mécaniques

- Les caractéristiques mécaniques des panneaux CTB-H ou S seront conformes aux essais définis selon la norme NFB 51.

- Les assemblages mécaniques des bois massifs devront résister aux efforts normalement supportés en service par les ouvrages, ces assemblages ne devront laisser aucun vide nuisible à la solidité de l'ouvrage.
- Sous un effort double aux efforts normaux, aucun jeu définitif ne devra apparaître dans les assemblages.

➢ Performances acoustiques

- L'absence totale de grincement, les parties mobiles montées sur roulements seront parfaitement silencieuses.
- L'absence totale de bruit à l'ouverture et à la fermeture des menuiseries.
- Les mobiliers seront livrés équipés de pieds supports adaptés au revêtement de sol pour lequel ils sont destinés.

➢ Résistances à l'effraction

- L'ensemble des parties ouvrantes des éléments de mobilier (portes des armoires, tiroirs, ...) sera équipé de serrures de sûreté à équiper en coordination avec le lot contrôle d'accès.

➢ Adhésifs et films

- Les adhésifs ou autocollants devront avoir un pouvoir d'adhésion suffisant sur divers supports tel que le bois, le métal peint, le PVC et les matériaux de synthèses en conservant ce pouvoir au vieillissement et à l'échauffement.
- Un produit primaire d'accrochage devra être appliqué sur le support chaque fois que cela sera nécessaire pour garantir la solidité du collage. Les adhésifs devront offrir une bonne résistance aux divers produits d'entretien.
- Les films adhésifs utilisés pour le marquage par adhésif découpé et pour la réalisation des adhésifs standards sérigraphiés devront être durables, minimum 7 ans et dimensionnellement stables. Ils devront pouvoir être appliqués sur des supports tels que le bois, le métal peint, le PMMA, les surfaces peintes planes et les revêtements de sol.
- Les adhésifs devront offrir une bonne résistance aux divers produits d'entretien.
- En cas d'enlèvement, l'adhésif ne devra pas laisser de tracer de colle, ou celles-ci seront facilement lavables par des produits couramment utilisés.
- Les adhésifs seront protégés jusqu'à la fin du chantier par la mise en place d'une pellicule pelable au moment de la pose.

➢ Dimensions des bois et tolérances

- Les sections sont des dimensions minima et il appartiendrait au titulaire de les augmenter, sans majoration de son prix, s'il les juge insuffisantes pour assurer la bonne tenue de ses ouvrages.
- Les épaisseurs des bois sont les épaisseurs finies.
- Le jeu des menuiseries ne doit pas être supérieur à 3 mm avant peinture et à 2 mm pour les ouvrages restant apparents, le bois étant stabilisé à l'humidité requise pour la réception, sauf pour les ouvrages dont l'étanchéité est prévue par des joints souples pour lesquels les jeux peuvent être supérieurs à ceux prescrits ci-dessus.
- Les jeux des menuiseries sont définis à l'article 5.82 du DTU n° 36.1.
- Le titulaire du présent lot doit, jusqu'à la réception, tous les jeux sur ses ouvrages ainsi que les travaux de dépose et repose en découlant.

➢ Procès-verbaux et avis techniques

- L'entreprise devra fournir tous les procès-verbaux et avis techniques des matériaux utilisés et ce selon l'obligation faite aux entreprises par la loi du 4 janvier 1976.

➢ Recoupe des vantaux de portes en partie basse

- L'entrepreneur du présent lot doit tous les recoupements en partie basse de portes nécessaires, en fonction du principe de ventilation des locaux prévu. Aucun supplément ne sera accordé pour cette prestation.

➢ Habillages couvre-joints

- Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits en finition.

➢ Poses et fixations

- Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct. Dans le respect des tolérances de pose indiqué au D.T.U. 36.1. Articles 5.811, 5.822 et suivants.
- Dans le cas contraire, les ouvrages devront être déposés et reposés correctement.

➢ Parements stratifiés, laminés, replaqués

- Les ouvrages en stratifié laminé, plaquage devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite.
- Les coupes, ajustages, joints, devront être soigneusement réalisés et proprement finis.
- Aucune épaufrure du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne seront tolérés.
- Tous les parements revêtus en stratifié, laminé, placage, devront être garantis par l'entreprise contre les déformations.
- Pour assurer une finition très soignée, les ajustages des revêtements aux angles et arêtes vives seront réalisés à joints vifs, les revêtements étant chanfreinés afin que l'épaisseur du matériau ne soit pas visible.

➢ Ajustage, jeux et fonctionnement

- Le fonctionnement des différentes menuiseries devra être doux et silencieux, ne devant exiger d'efforts anormaux de la part des usagers. Pour ce faire, l'entrepreneur devra comprendre dans son prix tout ajustage et jeux nécessaires à ce bon fonctionnement.

➢ Calage, ajustage et fixation des vitrages

- Les calages d'assises périphériques et latéraux devront répondre aux D.T.U. Les fixations doivent assurer le maintien du vitrage dans la feuillure.

➢ Accessoires de manœuvre et combinaisons de serrures

- L'entreprise devra livrer au maître d'ouvrage toutes les clés et accessoires de manœuvre nécessaires pour l'utilisation normale des menuiseries en 3 exemplaires.
- L'entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage.

➢ Percements et réservations

- Les percements et réservations à effectuer dans les panneaux menuisés, pour l'incorporation des matériels techniques, seront réalisés exclusivement par l'entreprise.

➢ Stockage

- Les ouvrages livrés sur le chantier, en attente de pose, doivent être stockés à l'abri des intempéries et des chocs.
- Les conditions de stockage doivent être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ou détérioration.
- Des protections locales plus résistantes sont exécutées sur le chantier, dans les zones particulièrement exposées aux chocs pour des ouvrages fragiles ou comportant leurs revêtements de finition.
- L'Assemblée nationale ne saura être tenue responsable en cas de dommage sur les ouvrages pendant le stockage des matériaux. Une pose en flux tendu est souhaitée.

1.4 Nature des prestations

Les travaux à prévoir au titre du présent lot comprennent, sans que cette liste soit exhaustive :

- Etudes, relevés, plans d'exécution, détails, calepinages et plans de réservation ;
- Tableau de nomenclature des portes, mis à jour jusqu'à la réception ;
- Constats d'état des lieux nécessaires à la préservation des existants ;
- Fabrication en usine ou atelier, transport, manutention, levage et mise à pied d'œuvre ;
- Fourniture de toutes fixations, calages, couvre-joints, habillages, joints et accessoires ;
- Fabrication et pose des blocs-portes, placards, façades de gaines, étagères, tablettes, mobiliers fixes, cuisines, meubles vasques, miroirs, plinthes, lambris, placages et parquet ;
- Réservations, percements, mortaisages et incorporations nécessaires aux équipements techniques relevant des interfaces du présent lot ;
- Protections provisoires des ouvrages neufs et conservés ;
- Nettoyage permanent et nettoyage final des ouvrages ;
- Evacuation des déchets et emballages, avec traçabilité conformément aux documents du marché et à la réglementation ;
- Essais, réglages, autocontrôles, levée des réserves et DOE.

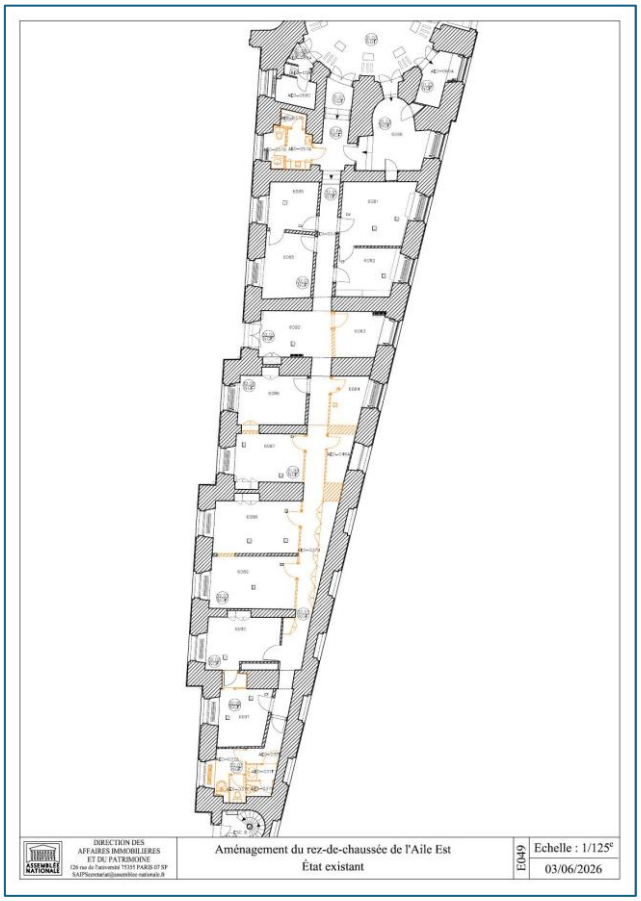
L'entreprise se reportera au CCG-AN, au CCTP commun et au tableau de limites de prestations pour connaître les intervenants, l'allotissement, les conditions générales et particulières d'exécution des travaux.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux bruyants générés par le présent lot vis-à-vis des occupants et des avoisinants sont à prévoir exclusivement pendant les jours et tranches horaires définis par le maître d'ouvrage :

- en période de session parlementaire : en semaine du lundi au vendredi de 6h00 à 8h30, et la nuit de 22h à 6h ; le samedi de 8h00 à 17h00.

En dehors de ces créneaux, les travaux devront être réalisés sans nuisance sonore perceptible par les occupants des locaux avoisinants.



Plan E049 – État existant (03/06/2026)

2.1 Constats d'état des lieux

Avant toute intervention de l'entrepreneur, un constat d'état des lieux intérieur et extérieur sera établi aux frais du titulaire du présent lot.

Un rapport de constat des lieux sera déposé sur la plateforme collaborative avant tout démarrage des travaux.

L'entrepreneur ne saurait dégager sa responsabilité en cas de dommages ultérieurs relevant d'une mauvaise appréciation de l'environnement et de son intervention. Tout dommage n'ayant été signalé dans le constat initial sera réputé comme non existant et à la charge du titulaire.

➔ Localisation :

- Ensemble des locaux du rez-de-chaussée de l'Aile Est concernés par les travaux, suivant plans E049 « État existant » et « État projeté ».

2.2 Documents d'exécution

2.2.1 Plans d'exécution et détails

Le titulaire devra remettre l'ensemble des plans d'exécution relatifs à ses ouvrages.

Pendant toute la durée de sa mission, le titulaire est tenu de consulter et publier sur la plateforme de travail collaboratif tout document qui lui est demandé par le maître d'ouvrage ou tout intervenant (maître d'œuvre, SPS), et de répondre par écrit à toute question qui lui est posée dans un délai d'une semaine. Se référer à la charte graphique de l'Assemblée nationale jointe au dossier de consultation pour le détail de rendu des pièces graphiques à élaborer en phase études.

L'entreprise devra établir, dans un délai maximum de deux semaines à compter de l'ordre de service, son calendrier d'exécution respectant les dates jalons du calendrier marché, illustré par des plans de phasage.

2.2.2 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.)

L'entreprise devra établir, dans un délai maximum de deux semaines à compter de la fin des travaux, en un exemplaire papier et un exemplaire dématérialisé, le dossier des ouvrages exécutés, comprenant :

- Un sommaire général ;
- Les plans des zones traitées et documents d'exécution indicés et datés, avec des intitulés clairs et conformes à l'exécution ;
- Une copie des bordereaux de suivi des déchets ;
- Les fiches techniques et les références précises des matériels et matériaux utilisés ;
- Les PV de contrôles réglementaires ;
- Les fiches d'essais et d'autocontrôle.

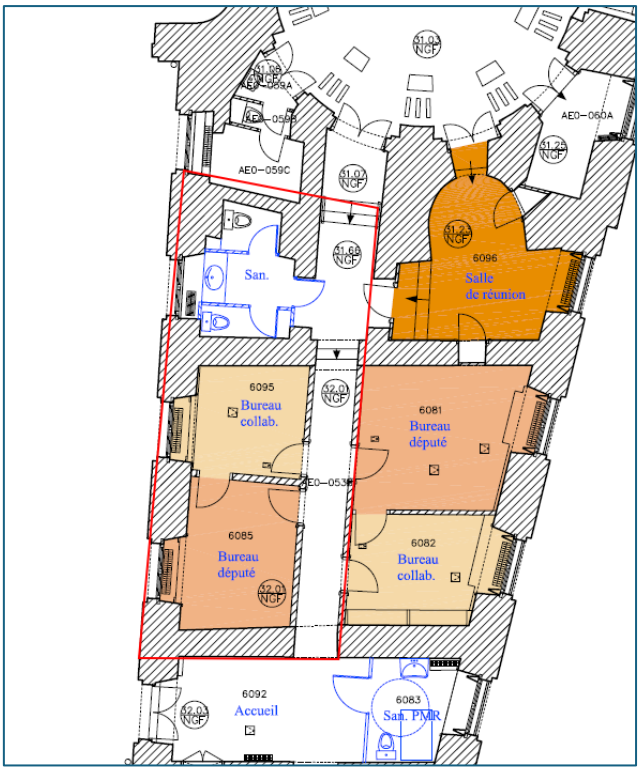
2.3 Témoin

Le titulaire du présent lot devra réaliser, en coordination avec les autres corps d'état concernés (notamment les lots 1, 2 et 3), une surface témoin destinée à valider les dispositions des menuiseries, et à servir de référence pour la suite du chantier.

Le titulaire du présent lot devra réaliser, à l'issue des travaux de curage, une surface témoin destinée à valider les dispositions futures et à servir de référence pour la suite du chantier.

Cette surface témoin sera protégée pendant toute la durée du chantier.

Le présent lot réalisera dans cet espace toutes les interventions de menuiseries intérieures dans cette surface témoin (fourniture et mise en œuvre de blocs portes, plinthes, façades de gaines techniques, placards, quincaillerie, habillages muraux, fourniture et pose de meubles vasques), selon le repérage porté sur les plans de projet. Dans le cadre de la réalisation de cet espace témoin, le titulaire du présent devra l'ensemble des prestations décrites au présent CCTP.



Plan – localisation de la zone témoin

➔ Localisation :

- Zone témoin identifiée sur le plan, à la valorisation de la surface au sol (85 m² provisionnés à la DPF).

2.4 Blocs Portes

2.4.1 Blocs portes des bureaux sur circulation

Fourniture et pose de 14 blocs-portes simple vantail selon spécifications suivantes :

- Hauteur de porte : 2040mm
- Largeur de porte : 830 mm.

Performances acoustiques :

- Indices d'affaiblissement acoustique RA=Rw+C = 42 dB

Finition :

- En stratifié, chants compris : placage à haute résistance (usage intensif) de marque OBERFLEX ou EGGER ou techniquement équivalent. Collage sous presse en amont de la pose sur site. La référence sera choisie par le maître d'œuvre dans la gamme proposée par le fabricant.

- Fourniture et pose de chantplats moulurés et de chambranles stratifiés de même aspect que le stratifié des portes.

- Fourniture et pose de socles et plinthes, aux deux faces.

Les portes d'accès aux bureaux sont équipées d'un contrôle d'accès prévu par le lot contrôle d'accès.

Le titulaire doit la pose et l'incorporation des éléments permettant le passage des câbles nécessaires au fonctionnement (notamment passe-câbles intégré aux portes) :

- du contrôle d'accès,

- des détecteurs d'ouverture.

=> Le raccordement est réalisé par les lots techniques concernés.

La fourniture des contrôles d'accès et des détecteurs d'ouverture n'est pas à la charge du présent lot.

➔ Localisation :

- *Selon pièces graphiques*

2.4.2. Blocs-portes intermédiaires entre bureaux

Fourniture et pose de blocs-portes simple vantail selon spécifications suivantes :
- Hauteur de porte : 2040mm
- Largeur de porte : 730 mm

Performances acoustiques :
-Portes de communication entre bureaux : indice d'affaiblissement acoustique RA=Rw+C = 47 dB,
- Performances feu :
-Les blocs portes entre bureaux en limite de compartiment sont PF1h30 et équipés de ferme-porte

Finition :
-2 faces en panneaux de fibres extra dures type ISOGIL ou techniquement équivalent,
-Prépeinte après ponçage, enduit égrené et une première couche séchée au four,
-Peinture à la charge du lot 6 « Peinture, revêtement de sols souples, signalétique »
-Fourniture et pose de champlats moulurés et de chambranles à peindre

Les serrures, rosaces et plaques de propreté sont fournies par le présent lot.

2.4.3. Blocs-portes des sanitaires

Plaques de propreté pour les portes des cabines sanitaires et portes d'accès aux sanitaires :
- Hauteur de porte : 2040mm
- Largeur de porte : 730 mm

Panneaux en tôle d'acier inoxydable pliés, collés en plein sur parements des vantaux A sur la face intérieure du local concerné, au droit de la béquille :

-Épaisseur : 15/10ème

Finition :

-inox brossée

- Qualité de l'acier : AISI 304

o-Dimensions : 400x200 mm

Les serrures, rosaces et plaques de propreté sont fournies par le présent lot.

2.4.4 Blocs-portes des locaux techniques

Fourniture et pose de 2 blocs-portes simple vantail selon spécifications suivantes :

-Hauteur de porte : 2040mm

-Largeur de porte : 930 mm

Finition : à peindre par le lot 6 « peinture »

Les portes d'accès aux bureaux sont équipées d'un contrôle d'accès prévu par le lot contrôle d'accès.

Le titulaire doit la pose et l'incorporation des éléments permettant le passage des câbles nécessaires au fonctionnement (notamment passe-câbles intégré aux portes) :

- du contrôle d'accès,

- des détecteurs d'ouverture.

=> Le raccordement est réalisé par les lots techniques concernés.

La fourniture des contrôles d'accès et des détecteurs d'ouverture n'est pas à la charge du présent lot.

➔ Localisation :

- *Locaux électriques en sous-sols*

2.4.4. Mortaisage pour serrures MARC 825 (ASSA ABLOY) pour lecteurs Apério (hors lot)

Le titulaire réalise les mortaisages, réservations et préparations nécessaires à l'intégration des serrures MARC 825 et des équipements associés de type Aperio E100, fournis et posés hors présent lot.

Les dimensions des usinages sont vérifiées sur la base des fiches techniques définitives des équipements avant fabrication. Le titulaire prévoit les passe-câbles nécessaires lorsque ceux-ci sont explicitement requis par le système.

➔ Localisation :

- Salle de réunion 6096, Bureaux 6081, 6082, 6095, 6085, 6086, 6087, 6088, 6089, 6090, 6091.

2.4.5. Mortaisage pour batteuses KL100 ASSA ABLOY (hors lot)

Le titulaire réalise les mortaisages et préparations nécessaires à la pose des batteuses électriques KL100 des portes de placards techniques, fournies et posées hors présent lot. Les dimensions définitives sont établies à partir des fiches techniques des équipements.

Les batteuses KL100 fonctionnent par piles.

➔ Localisation :

- Placards techniques dans le hall (6092) et dans bureau 6090.

2.4.6. Mortaisage pour serrures KEL 564 ASSA ABLOY pour lecteurs filaires (hors lot)

Le titulaire réalise les mortaisages et préparations nécessaires à la serrure KEL 564 avec lecteur de badge déporté, fournie et posée hors présent lot, ainsi que les dispositions nécessaires au passage des câbles.

Les dimensions définitives sont établies à partir des fiches techniques des équipements.

Le titulaire prévoit les passe-câbles nécessaires lorsque ceux-ci sont explicitement requis par le système.

➔ Localisation :

- Locaux techniques en sous-sols (local ELEC et local VDI)

2.5 Ensembles menuisés

Les ouvrages d'agencement sont fabriqués sur mesure après relevé sur site.
Les dimensions définitives, calepinages et raccords sont soumis à la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

2.5.1. Placards sur-mesure

Fourniture et pose de placards de rangement selon caractéristiques suivantes :
-Nature : panneaux MDF de particules de densité environ 650kg/m3 ou âme médium à peindre
-Revêtus des plinthes en MDF à peindre
-Fourniture des tablettes intermédiaires
-Comprenant les montants intermédiaires nécessaires à la rigidité de l'ensemble

Blocs portes de placards battantes :
-En médium d'épaisseur minimum 23mm à incorporer dans les cloisons, y compris plinthes en MDF alignée à celle des cloisons
-Chaque vantail sera équipé d'une poignée inox, échantillon à proposer à l'Architecte pour validation

Fourniture et pose de targettes hautes et basses intégrée dans l'épaisseur du vantail secondaire
-Charnières invisibles avec amortisseur (à minima 3 par vantail) et butée anti-bruit
-Le parement des portes doit régner avec les doublages et cloisons adjacents. Les raccords et jeux sont réglés pour obtenir une lecture continue des lignes de finition.

➔ Localisation :

- *Bureaux 6086, 6087, 6088, 6090 selon pièces graphiques*

2.5.2. Placards pour réseaux électriques

Fourniture et pose de placards sur mesure, en MDF à peindre.
Les placards techniques destinés aux réseaux électriques reprennent les principes de constitution des placards sur mesure, avec adaptation aux équipements techniques et aux contraintes d'accessibilité pour maintenance.
Ils comprennent notamment les portes, plinthes, charnières, poignées, targettes, butées et finitions décrits à l'article 2.5.1.
Localisation : espace accueil et bureau n° 6090, selon pièces graphiques.
Les portes et panneaux techniques ne doivent pas empêcher l'accès aux équipements ni réduire les dégagements nécessaires à leur exploitation et leur maintenance.

➔ Localisation :

- Espace Accueil et bureau n°6090, selon pièces graphiques

2.5.3. Etagères murales

Fourniture et pose d'étagères suspendues selon les caractéristiques suivantes :

- Nature : panneaux de particules de densité environ 650kg/m3 ou âme médium
- Habillage : finition stratifiée du type Polyrey gamme Origine Premier ou Egger techniquement équivalent, adapté à un usage intensif en pièces humides, coloris sur présentation d'échantillon, au choix de l'architecte Collage sous presse en amont de la pose sur site.
- Détail disposition veinage du placage : parallèle à la façade. Une attention particulière sera portée au sens de fil et aux continuités de placage d'un élément à l'autre.

- Epaisseur : 23 mm
- Joint entre panneaux : joint droit affleurant, alignement selon pièces graphique. Un filet de vernis mat incolore est à réaliser au droit des affleurements formant joint entre habillages stratifiés
- Poids à supporter : le titulaire doit prévoir des fixations de l'étagère afin d'éviter que l'étagère fléchisse sous son propre poids ou sous celui des objets qu'elle va supporter.
- Charge minimale à prévoir par module de tablette : 50kg/ml

Le titulaire fournira au lot 2 « Cloisons, Faux-plafond, Faux-planchers » tous les éléments nécessaires à dimensionner et implanter les renforts au droit du doublage des murs brisis.
Un travail de synthèse en phase études et exécution est à prévoir par le titulaire en coordination avec les lots techniques et le lot 02 « Cloisons, Faux-plafond, Faux-planchers ».

➔ Localisation :

- Tous les bureaux

2.5.4. Etagères en allèges de menuiseries

Fourniture et pose d'étagères ou tablettes menuisées en allège des menuiseries extérieures, de même finition que les étagères suspendues.
- Nature : panneaux de particules de densité environ 650kg/m3 ou âme médium
- Habillage : finition stratifiée du type Polyrey gamme Origine Premier ou Egger techniquement équivalent, adapté à un usage intensif en pièces humides, coloris sur présentation d'échantillon, au choix de l'architecte Collage sous presse en amont de la pose sur site.
- Détail disposition veinage du placage : parallèle à la façade. Une attention particulière sera portée au sens de fil et aux continuités de placage d'un élément à l'autre.
- Epaisseur : 23 mm
- Joint entre panneaux : joint droit affleurant, alignement selon pièces graphique. Un filet de vernis mat incolore est à réaliser au droit des affleurements formant joint entre habillages stratifiés
- Poids à supporter : le titulaire doit prévoir des fixations de l'étagère afin d'éviter que l'étagère fléchisse sous son propre poids ou sous celui des objets qu'elle va supporter.
- Charge minimale à prévoir par module de tablette : 50kg/ml

➔ Localisation :

- Tous les bureaux

2.5.5. Caches ventilo-convecteur en allège

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de caches-ventilo-convecteurs sur mesure pour la salle de réunion et les bureaux 6081, 6082, 6085, 6095, en coordination avec le lot 9 « CVC, Plomberie, GTC », comprenant:
-La prise de cotes contradictoire avec le lot CVC-Plomberie avant fabrication, de manière à garantir le bon dimensionnement du caisson au regard de l'accès pour l'entretien et la maintenance compris ;
-La fourniture et la pose d'un caisson en panneaux de menuiserie, finition et teinte au choix de la MOE, comprenant une façade démontable ou ouvrante permettant l'accès à l'appareil de ventilo-convection pour son entretien ;
-L'intégration d'une grille de reprise et de soufflage d'air, avec passage utile suffisant pour assurer le bon fonctionnement aéraulique de l'appareil (section libre à valider avec le lot CVC-Plomberie suivant les débits d'air requis) ;
-La grille sera d'aspect laiton, à motif au choix de la Maîtrise d'œuvre, sur présentation d'un échantillon pour validation avant fabrication et pose ;

Toutes sujétions de calfeutrement, de finition et de raccord avec les ouvrages adjacents (plinthes, habillages muraux, revêtements de sol).

➔ Localisation :

- Salle de réunion

2.5.6. Fourniture et pose de la cuisine

Fourniture et pose des meubles cuisine selon les caractéristiques suivantes :

Plateau :
-En matériau composite uni du type Corian ou techniquement équivalent,
-Epaisseur : 35-40 selon dimensions du mobilier et nature du plan de travail,
-Joint : sans objet, le plan de travail sera livré en un seul élément,
-Ouvertures à créer pour accès direct aux équipements dans le meuble en dessous
-Réservations pour robinetterie et lavabos encastré fournis et posés par le lot plomberie

- Lavabo rectangulaire à encastrer (Produit envisagé : Villeroy & Boch, modèle Subway Style 60)
- Robinet encastré (Produit envisagé : Grohe, modèle Eurosmart cosmopolitan E, taille M)

-Hauteur : 90cm du sol fini

Côtés et façade :
-Portes battantes et cotés en finition stratifiées du type Polyrey gamme Origine Premier ou Egger techniquement équivalent, adapté à un usage intensif en pièces humides, coloris sur présentation d'échantillon, au choix de l'architecte et chants plaqués en raccord
-Poignées : rainure dans l'épaisseur du vantail
-Charnières invisibles avec amortisseur (à minima 3 par vantail) et butée anti-bruit

Caisson et étagères :
-Nature : panneaux de particules de densité environ 650kg/m3 ou âme médium
-Finition : stratifié uni, mat. Coloris à valider par l'Architecte.
-Epaisseur 22mm
-Prévoir au moins une étagère à hauteur intermédiaire par caisson

- Dimensions : le titulaire doit dimensionner le meuble afin de pouvoir accueil et cacher le ballon d'eau chaude fournis et posé par le lot plomberie et en permettre son entretien en phase exploitation.

Relevé à faire sur le site par l'entrepreneur titulaire du présent lot, plans à adapter en conséquence suivant la nécessité. L'ensemble, suivant études, plans, coupes et détails de construction à établir par l'entreprise, sera à soumettre à la maîtrise d'œuvre pour approbation avant mise en fabrication.

2.5.7. Fournitures et poses meubles vasques

Fourniture et pose de deux meubles vasques pour les sanitaires comprenant :
Plateau :
-En matériau composite uni du type Corian ou techniquement équivalent,
-Epaisseur : 35-40 selon dimensions du mobilier et nature du plan de travail,
-Joint : sans objet, le plan de travail sera livré en un seul élément,
-Réservations pour intégration de robinets et lavabos encastrés fournis par le lot plomberie.

- Lavabo rectangulaire à encastrer (Produit envisagé : Geberit, modèle Variform à encastrer)
- Robinet encastré (Produit envisagé : Grohe, modèle Eurosmart cosmopolitan E, taille M)

-Hauteur : 90cm du sol fini

Côtés et façade :

-Porte battantes et cotés en finition stratifiées du type Polirey gamme Origine Premier ou Egger techniquement équivalent, adapté à un usage intensif en pièces humides, coloris sur présentation d'échantillon, au choix de l'architecte, et chants plaqués en raccord

-Poignées : rainure dans l'épaisseur du vantail

- Charnières invisibles avec amortisseur (à minima 3 par vantail) et butée anti-bruit.

Caisson :

-Nature : panneaux de particules de densité environ 650kg/m3 ou âme médium

-Finition : stratifié uni, mat. Coloris à valider par l'Architecte.

-Épaisseur 22mm

-Prévoir une étagère à hauteur intermédiaire par caisson

- Dimensions : le titulaire doit dimensionner le meuble afin de pouvoir accueil et cacher le ballon d'eau chaude fournis et posé par le lot plomberie et en permettre son entretien en phase exploitation.

Relevé à faire sur le site par l'entrepreneur titulaire du présent lot, plans à adapter en conséquence suivant la nécessité. L'ensemble, suivant études, plans, coupes et détails de construction à établir par l'entreprise, sera à soumettre à la maîtrise d'œuvre pour approbation avant mise en fabrication.

➔ Localisation :

Selon pièces graphiques

2.5.8. Meuble courrier fixe

Fourniture et pose d'un meuble courrier composé :

- Meuble caisson en stratifié, chants compris finition stratifiée du type Polyrey gamme Origine Premier ou Egger techniquement équivalent, adapté à un usage intensif en pièces humides, coloris sur présentation d'échantillon, au choix de l'architecte

- Collage sous presse en amont de la pose sur site.

- Comprenant les montants intermédiaires nécessaires à la rigidité de l'ensemble

- En partie basse un placard avec une tablette intermédiaire de rangement

- En partie haute des cases à courrier (3 files de 6 cases)

- Sur toute hauteur à droite et à gauche, un panneau acoustique du type TEXAA ou équivalent habillé en tissu au choix de l'architecte

- Comprenant sur le côté droit et sur le côté gauche : Une porte de placard, stratifié munie des charnières avec amortisseurs

- Quatre étagères, dont la supérieure filante du côté droit au côté gauche

- Tous chants vus stratifiés

- Porte de placards : - Charnières invisibles avec amortisseur (à minima 3 par vantail) et butée anti-bruit

- Finition stratifiée de la même nature du caisson et des étagères

- Serrure avec clés pour toute les portes de placard

Le meuble devra prévoir des éclairages intégrés de type led, à la charge du présent lot, avec raccordement par le lot 8 Electricité.

➔ Localisation :

Entrée côté voûte noire

2.5.9. Fourniture et poses miroirs dans les sanitaires

Fourniture et pose de deux miroirs dans les sanitaires, comprenant un miroir pour sanitaire courant et un miroir spécifiquement adapté au sanitaire accessible PMR.

Miroir courant

Fourniture et pose d'un miroir de dimensions et implantation suivant plans et élévations. Le miroir est de type mural, à chants polis et arêtes non coupantes, avec fixation mécanique ou collage par système compatible avec le support et dimensionné pour la masse de l'ouvrage.

Le miroir doit présenter une surface parfaitement plane, sans déformation optique, rayure, éclat ni défaut visible dans les conditions normales d'observation. Les joints et finitions périphériques sont réguliers et propres.

Miroir pour PMR

Fourniture et pose d'un miroir adapté à l'usage des personnes à mobilité réduite, permettant une utilisation par une personne en position debout comme en position assise depuis le fauteuil roulant.

Le miroir sera de type inclinable ou à inclinaison réglable, avec dispositif robuste, stable et facilement manœuvrable. Le système de réglage sera conçu pour éviter tout basculement intempestif et maintenir le miroir dans la position choisie.

L'implantation, la hauteur, l'angle d'inclinaison et le dégagement devant le miroir seront compatibles avec les prescriptions d'accessibilité applicables et avec la configuration réelle du sanitaire PMR. Le titulaire vérifiera sur site la compatibilité avec le lavabo, la robinetterie, les barres d'appui, les équipements sanitaires et les circulations.

Le miroir PMR sera à chants polis et arêtes non coupantes. Sa fixation sera dimensionnée pour son poids et les sollicitations liées aux réglages répétés. Les fixations et le mécanisme devront rester accessibles pour maintenance sans compromettre la sécurité des utilisateurs.

Avant fabrication et pose, le titulaire soumettra à validation la fiche technique du miroir PMR, son système d'inclinaison, ses dimensions et son implantation. Un échantillon ou une documentation fabricant pourra être demandé par la maîtrise d'œuvre.

➔ Localisation :

Un miroir dans le sanitaire courant et un miroir adapté dans le sanitaire PMR, suivant pièces graphiques.

2.6 Parquet collé

L'entrepreneur du présent lot prévoira la fourniture et pose de surface de parquet avec les caractéristiques suivantes :

- Parquet massif en chêne neuf
- Finition brossé vernis satiné ou mat, suivant choix effectué sur présentation d'échantillons
- Épaisseur minimum 14 mm, couche d'usure de 4,5 mm minimum
- Pose à l'anglaise de lame de 90 mm de large et 1300 mm de long ou plus
- Classe d'usage 33, U3sP3E1C1 (minimum), 1er choix,
- Pose collée comprenant :
- Toutes sujétions d'assemblages et pose en raccord
- Dépoussiérage du support
- Encollage ou sous-couche de désolidarisation
- Trappes en nombre suffisant en coordination avec les lots techniques, afin de permettre un accès facilité aux réseaux de la zone.

A la fin des travaux, le titulaire doit la protection du parquet neuf jusqu'à la livraison du chantier.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques : zone de circulation sur une surface de 60m²

2.7 Menuiserie courante

2.7.1. Plinthes circulation

Plinthe MDF à peindre

Fourniture et pose de plinthes en médium peint de 13cm de hauteur et 14 mm d'épaisseur, comprenant coupes d'onglet, biaises ou raccords de cintre, façon de traînée, et fixations nécessaires.

Façon de stylobate en contreplaqué en CTBX de 14 mm d'épaisseur à valoriser au linéaire développé.

2.7.2. Plinthes dans les bureaux

Plinthe MDF à peindre

Fourniture et pose de plinthes en médium peint de 13cm de hauteur et 14 mm d'épaisseur, comprenant coupes d'onglet, biaises ou raccords de cintre, façon de traînée, et fixations nécessaires.

Façon de stylobate en contreplaqué en CTBX de 14 mm d'épaisseur à valoriser au linéaire développé.

2.7.3. Goulottes bois techniques pour CFO et CFA

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de goulottes en MDF hydrofuge à peindre, destinées à desservir l'ensemble des prises de courants forts et faibles, RJ45, prises télés, etc. de la zone :

Le dimensionnement précis (largeur, hauteur, nombre de compartiments ou de gorges de séparation courants forts/courants faibles) sera déterminé en coordination avec le lot 8 « Courants Forts, Courants Faibles », en fonction du nombre de circuits, de la section des câbles et du nombre d'appareillages à desservir par local ;

La goulotte intégrera les découpes et réservations nécessaires à la pose des socles et plaques de finition des appareillages du lot 8, dans le respect des règles de séparation des courants forts et courants faibles ;

Ponçage et rebouchage soignés des chants et assemblages, la goulotte devant présenter un état de surface apte à recevoir directement la peinture de finition réalisée par le lot 6 Peinture ;

La fixation de la goulotte sera adaptée au support (mur, plinthe, sous face de tablette ou de plan de travail suivant les configurations), avec toutes sujétions de calfeutrement et de raccord avec les ouvrages adjacents ;

Les têtes de vis devront être invisibles.

Un échantillon de la goulotte, dans ses dimensions, sa finition et son intégration des appareillages, sera réalisé par le titulaire et mis en œuvre dans la zone témoin, préalablement à toute fabrication en série, pour validation par la Maîtrise d'œuvre.

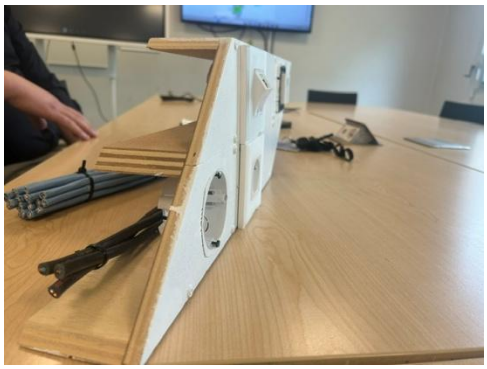


Photo – exemple de goulotte bois

➔ Localisation :

Tous les bureaux (députés et collaborateurs) ;

Salle de réunion ;

Circulations Nord et Sud du rez-de-chaussée de l'Aile Est

Zones accueil et office